

Décret n° 2004-460 du 28 octobre 2004
portant nomination du directeur général du centre congolais
du commerce extérieur.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 73-207 du 4 juillet 1973 portant création et organisation du centre congolais du commerce extérieur ;

Vu le décret n° 92-011 du 20 février 1992 portant rectificatif au décret n°82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 2003-114 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre du commerce, de la consommation et des approvisionnements ;

Vu le décret n° 2003-184 du 11 août 2003 portant organisation du ministère du commerce, de la consommation et des approvisionnements ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement .

En Conseil des ministres,

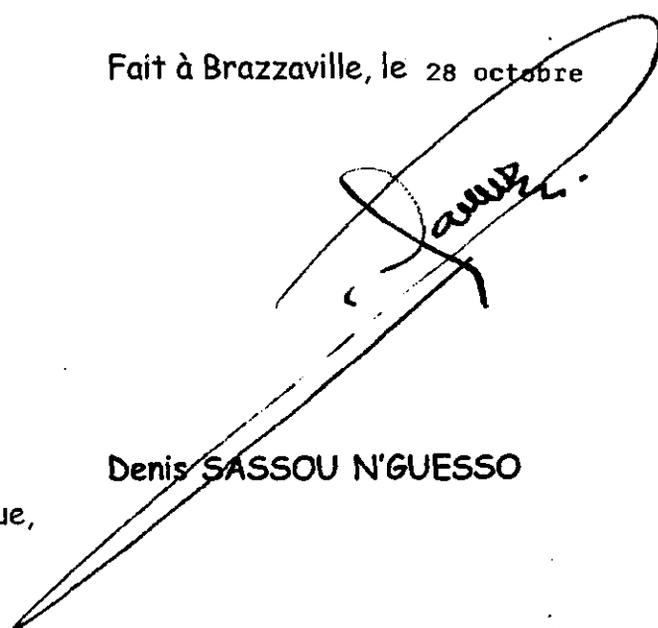
DECRETE :

Article premier : Monsieur François DILOU YOULOU est nommé directeur général du centre congolais du commerce extérieur en remplacement de madame Bienvenue Charlotte MANIMA née MATONDO appelée à d'autres fonctions.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur François DILOU YOULOU, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004-460

Fait à Brazzaville, le 28 octobre 2004

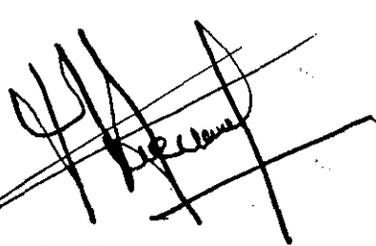


Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la République,

La ministre du commerce, de la
consommation et des approvisionnements,

Le ministre de l'économie, des
finances et du budget,



Adélaïde MOUNDELE-NGOLLO.-



Rigobert Roger ANDELY.-